

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 17 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; DE QUELEN Martine ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth HAGARD ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 10 mars 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2022-03-16	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE MOBILITE
----------------	--

L'Agglomération a été sollicitée par les services de l'Etat et du Département pour mettre en place une plateforme de mobilité.

Le service Energie, Habitat et Mobilité peut être en soutien mais pas pilote de ce projet, de même pour le service Economie, qui pourra soutenir toutes les initiatives permettant la création de ce dispositif.

Il s'agit de mener vers l'autonomie les publics fragiles ayant une problématique de mobilité pour les trajets du quotidien, pour accéder à l'emploi ou la formation (bénéficiaires du RSA et minima sociaux, jeunes, familles monoparentales, habitants des zones rurales très peu denses...) en levant progressivement les freins à la mobilité par un diagnostic et un accompagnement individuel.

Le CIAS est sollicité pour suivre et financer ce projet à hauteur de 6000 euros.

Avant de se prononcer les administrateurs souhaitent que :

- Le promoteur puisse indiquer ses critères d'évaluation,
- Ce dispositif soit complémentaire à l'offre existante (notamment avec les actions portées par le CASCI),
- La zone d'intervention soit clairement identifiée (sud de la RN 12),
- Un point sur les financements obtenus.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

PREND ACTE que :

- Le promoteur puisse indiquer ses critères d'évaluation,
- Ce dispositif soit complémentaire à l'offre existante (notamment avec les actions portées par le CASCI),
- La zone d'intervention soit clairement identifiée (sud de la RN 12),
- Un point sur les financements obtenus.

SE PRONONCE favorablement sur un soutien financier d'un montant de 6 000 euros au bénéfice de l'Association WIMOOV.

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CIAS,

